

Parking sur le littoral : Ambon, nouvelle zone de discorde entre élus et associations environnementales

Alors que la justice a tranché, vendredi 3 juillet, en faveur des associations environnementales à Belz, un nouveau bras de fer débute-t-il à Ambon ? Là aussi, la contestation s'organise autour de l'aménagement d'un parking.

La vue sur la baie de Kervoyal et l'estuaire de la Vilaine y est magnifique. Le parking de Tréhervé, sur le territoire de la commune d'Ambon, donne accès au sentier côtier et à une jolie plage. Pas de doute qu'il soit pris d'assaut l'été. Mais jusqu'au 10 juillet, il est partiellement en travaux. Un remblai empierré est visible sur une partie de la surface, où des talus ont été montés. « La surface du parking a été doublée, avec un décaissement, l'arrachage de haies et la coupe de cinq pins », assure Marie-Roberte Perron, présidente de [l'association locale des Amis de Kervoyal](#). « Des travaux sans autorisation », pointe-t-elle. Dès l'arrivée des engins, le 19 juin, l'association locale a alerté la préfecture et le réseau Sentinelles de la nature.

Aménagements légers ou vrais travaux ?

« Les collectivités ont la possibilité d'organiser des parkings dans la zone littorale, mais pas de les étendre », précise Thibaud Lagadec, bénévole [des Sentinelles de la nature](#). Alors ce parking entre-t-il dans ces possibilités d'aménagements ? Pour le maire, Noël Paul, qui conteste la coupe d'arbres et de haie, cela ne fait pas de doute. « Il s'agit d'une réhabilitation de l'existant, sans enrobé, avec une mise aux normes des sanitaires, une organisation de l'aire de camping-car et du défrichage », plaide-t-il, dépit. L'analyse des associations est diamétralement opposée. « Il n'est pas question de créer un précédent sur un terrain en zone Nds (qui comprend des espaces naturels à protéger, NDLR), dans la bande des 100 mètres et classé Natura 2000. Ces travaux vont fragiliser le sentier littoral. Comment le parc régional pourrait-il obtenir le renouvellement de sa charte si les maires ne la respectent pas ? », charge Élodie Martinie-Cousty, présidente de [l'Umivem](#). « C'est un très, très mauvais exemple », appuie Marie-Armelle Echard, présidente des Amis des chemins de ronde.

Sur le haut du parking de Tréhervé, un arrêté municipal précise la fermeture du parking aux camping-cars, le temps des travaux, mais aucun affichage ne précise la teneur de ces aménagements. (Catherine Lozac'h)

Vers une plainte ?

Alors que, vendredi, la [cour d'appel de Nantes](#) leur a donné raison sur un [aménagement de parking à Saint-Cado](#) à Belz, qui doit donc être démoli, les associations ont demandé, au maire et au préfet, l'arrêt immédiat des travaux à Ambon. Elles pourraient porter plainte pour travaux illégaux. « Nous préférons aider les élus et co-construire, mais on ira jusqu'au bout », prévient la présidente de l'Umivem. « On se défendra », répond le maire d'Ambon. Un nouveau bras de fer juridique en perspective...